ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 74922

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la libération des gallinacés en Europe. En effet, à partir de 2012, les poules pondeuses auront droit à plus d'espace et de libertés lors de leur élevage industriel. Or certaines études montrent que l'environnement de ce nouvel élevage et leur obligation à vivre en groupe va détériorer les situations sociales entre poules jusqu'à des piquages de becs mortels. Ainsi la mortalité pourrait augmenter jusqu'à 30 % selon l'INRA de Tours. Alors que la directive européenne avait pour objectif d'améliorer le sort des poules élevées dans l'industrie, il semble que les conséquences soient bien plus néfastes encore que l'élevage en batteries. Il lui demande son sentiment sur la question et si des mesures ont été envisagées pour limiter ces conséquences.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74922
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1835